



NE PAS REMPLIR LE COUPON TOUS UNIS POUR L'EDUCATION
en fin de courrier,
un formulaire similaire sera proposé
à la rentrée via ECOLE DIRECTE

FONDS DE SOLIDARITE
RENTREE 2024

Chers Parents,

Le réseau des Maisons Don Bosco auquel votre établissement appartient, déploie depuis le printemps 2020 un fonds de solidarité « Tous Unis pour l'éducation ». Lors de la rentrée 2021 nous avons souhaité lui donner une nouvelle dimension solidaire pour répondre à des situations manifestes d'établissements ou de familles en difficultés.

Dans ce but, nous renouvelons à la rentrée 2024 une contribution solidaire annuelle de 5 euros par enfant prélevée pour le compte de la **Fondation Don Bosco**. Cette contribution de tous nous permettra de constituer un fonds pérenne de solidarité et de répondre à ces difficultés.

Pour aller plus loin, et si vous le pouvez, nous vous invitons à transformer cette contribution en un don d'un montant supérieur ou égal à 20 euros et de profiter de la réduction fiscale de la Fondation Don Bosco (défiscalisé de vos impôts à hauteur de 66 % du don). Merci dans ce cas de remplir le coupon ci-dessous et de le confier au secrétariat de votre établissement. Nous pourrions ainsi vous envoyer un reçu pour la déduction fiscale de votre don.

Concernant les fratries, si vous avez deux enfants ou plus scolarisés dans l'établissement, nous vous encourageons à effectuer un don de 20 € ou plus qui après déduction d'impôts vous coutera au final 34 % de votre don (pour 20 € de dons cela vous coûte 6,80 €)

Soyez assurés, Chers Parents, de toute notre reconnaissance et de notre entier dévouement.

Père Daniel Federspiel
Provincial des Salésiens
de Don Bosco

Sœur Marie Agnès Chetcuti
Provinciale des Salésiennes
de Don Bosco

NE PAS REMPLIR LE COUPON
en fin de courrier,
un formulaire similaire sera proposé
à la rentrée via ECOLE DIRECTE



DON pour le Fonds de Solidarité – Tous Unis pour l'Education

Par prélèvement automatique ou par chèque au nom de l'OGEC à remettre au secrétariat de l'établissement

270

J'adresse un chèque à l'ordre de l'Association de l'établissement ou j'autorise l'établissement de mon enfant..... à prélever le montant de

270

M. Mme : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail : Tél :

- 20€, soit un don réel de 6,8€*
- 50€, soit un don réel de 17€*
- 150€, soit un don réel de 51€*
- Montant libre€
- Refuse de contribuer au fonds de solidarité

- Je désire un reçu fiscal par mail
- Je ne désire pas de reçu fiscal

PRESENTATION DU RESEAU DES MAISONS DE DON BOSCO

Une implantation riche aux projets variés

La force du réseau et sa qualité pédagogique reconnue résident dans un modèle unique caractérisé par :

- Une implantation en ville comme en milieu rural (plus de 50 établissements en France)
- Une attention particulière à la valorisation et au développement des filières professionnelles et techniques
- Une pédagogie fondée sur la confiance au cœur de l'enseignement
- Un réseau d'établissements hétérogènes avec un fil conducteur pédagogique, offrant de la pluralité dans l'unicité.

Les projets d'urgence financés

L'accueil des publics fragiles est le cœur de métier de la congrégation des salésiens et salésiennes de Don Bosco. Les projets d'urgence éligibles au fonds de solidarité du réseau seront :

- L'aide aux parents présentant des difficultés pour maintenir la scolarité de leurs enfants
- Les projets immobiliers d'urgence (réfection d'urgence, mise aux normes, restauration, agrandissement)

Et comment ?

La **Fondation Don Bosco Paris**, fondation reconnue d'utilité publique, fait partie du réseau Don Bosco. **Elle peut soutenir notre démarche, et mettre en place un recueil de fonds bénéficiant d'une défiscalisation à hauteur de 66%***.

Trois cas de figure sont possibles :



JE M'Y RETROUVE ET JE PARTICIPE AU FONDS DE SOLIDARITÉ

Je serai facturé de 5€ par enfant pour le compte de la Fondation



JE SOUHAITE SOUTENIR DAVANTAGE LE FONDS DE SOLIDARITE

Je remplis le bordereau et le remets à mon établissement scolaire. Je fais un chèque du montant de mon don à l'ordre de l'Association de l'établissement scolaire ou j'accepte le prélèvement automatique pour le compte de la Fondation Salésienne Pastré. Je recevrai un reçu fiscal, me permettant de déduire 66% du don de mes impôts sur les revenus*



NON, JE NE PARTICIPE PAS AU FONDS DE SOLIDARITÉ

Je coche la case demandant à ne pas participer au Fonds de Solidarité du réseau salésien.

« Il en va de notre réalité de réseau. Don Bosco avait bien compris qu'accueillir des jeunes en difficulté signifie souvent rechercher des soutiens matériels et financiers. » JN Charmoille, Délégué du Provincial à la Tutelle.

*réduction d'impôt égale à 66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer, si vous êtes imposables.